

Pension de réversion

Par roland59

Bonjour , je suis en couple pacsé depuis plus de dix ans.Si je décède avant ma compagne , dans quelles conditions pourra t'elle percevoir ma pension de réversion, merci.

Par Isadore

Bonjour,

La pension de réversion est réservée aux veufs. Si vous voulez que votre partenaire puisse un jour la toucher, il faut vous marier.

Les conditions varient selon les caisses de retraite.

Par roland59

Bonjour , merci pour cette réponse. Le mariage est envisagé mais pour la réversion combien d'années de mariage faut il ? merci.

Par jodelariege

bonjour
vous avez tout ci dessous

<https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites/PortailInformationnel/home/mes-droits-a-la-retraite/ma-vie-personnelle-1/famille/pension-de-reversion-1.html#>